18 février 2016

Président de la République

HE Omar Hassan Ahmad al-Bashir

Office of the President

People’s Palace

PO Box 281

Khartoum, Soudan

Courriel : [info@presidency.gov.sd](mailto:info@presidency.gov.sd)

Objet : Erwa Al Sadig Ismael Hamdoun et Emad Al Sadig Ismael Hamdoun, détenus actuellement par le NISS

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-Canada, je tiens à vous exprimer ma très vive préoccupation concernant Erwa Al Sadig Ismael Hamdoun et Emad Al Sadig Ismael Hamdoun, détenus actuellement par le NISS, votre service national de la sûreté et du renseignement (National Intelligence and Security Services) à Khartoum. Depuis leur arrestation, le premier le 6 janvier 2016 et le second 14 décembre 2015, ces deux hommes font face à un très grand nombre de chefs d’accusation sans avoir pu être entendus par un tribunal.

Dans le respect des règles du droit national soudanais, tels l’article 22 de la Constitution intérimaire de 2005 qui interdit de soumettre quiconque à la torture ou à un traitement cruel, inhumain ou dégradant et les obligations relevant des traités internationaux signés par votre pays, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Convention contre la torture qui interdisent tout recours à la torture, je vous demande de faire en sorte que les deux frères ne soient pas de nouveau soumis à des actes de torture ou d’autres mauvais traitements, et que toutes les allégations faisant état de tels agissements fassent l’objet d’une enquête.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma considération respectueuse.

Cc :

Ambassade de la République du Soudan

MR. MAHMOUD FADL ABDELRASOUL

Chargé d'Affaires / Head of Mission

354, rue de Stewart

Ottawa, Ontario, K1N 6K8